

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 26 JUN 2012 STAND DE TIR DES GDES ILES D'AMONT

Présidence : Monsieur Grégoire Rapaz

Excusés : Mmes Christa Aeschlimann et Claudia Rochat ainsi que MM. Pierre Carminati,
Jean-François Cossetto et Alexandre Steiner

Sans excuse : néant

Après les salutations d'usage et l'appel, le Président apporte quelques modifications à l'ordre du jour. Ces modifications sont acceptées à une large majorité et l'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT
2. ASSERMENTATION DE 2 NOUVEAUX CONSEILLERS
3. RAPPORTS DES COMMISSIONS
 - 3.1 Sur le préavis no 2013/03 concernant l'engagement d'une secrétaire à plein temps, dont 80% pour le Contrôle des habitants et bureau des étrangers et 20% pour le Service technique
Rapporteur pour la commission ordinaire
et la commission des finances M. Ch. Roesler
 - 3.2 Sur le préavis no 2013/04 concernant la révision du plafond d'endettement pour la législature 2011 - 2016
Rapporteur pour la commission des finances M. P. Goin
4. EXAMEN DE LA GESTION ET DES COMPTES 2012
 - a) Rapport de la commission de gestion
 - b) Réponses de la Municipalité aux vœux et observation
 - c) Examen des motions en suspens
 - d) Rapport de la commission des finances
 - e) Approbation des comptes
5. POSTULAT DU GROUPE OUVERTURE INTITULE "BEX : SES FONTAINES ET SON PATRIMOINE ARCHITECTURAL"
6. INTERPELLATION DE MME LA CONSEILLERE A. CRETTON INTITULEE "PARKING DE SOLALEX"
7. NOMINATION DU BUREAU POUR 2013 – 2014
 - a) du Président
 - b) du 1^{er} Vice-Président
 - c) du 2^{ème} Vice-Président
 - d) des scrutateurs
 - e) des scrutateurs suppléants
8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE
9. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

1. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président informe l'assemblée sur les manifestations auxquelles il a été invité. Il donne également lecture d'un courrier de Monsieur le Conseiller Jean-Luc Simeon s'agissant du non-respect de la conclusion de son postulat déposé le 12 décembre 2012 et d'un autre signé par l'ensemble des présidents de groupes qui soutient la Municipalité dans ses démarches en vue de l'implantation du futur gymnase sur les terres bellerines.

2. ASSERMENTATION DE 2 NOUVEAUX CONSEILLERS

Le Président demande à Madame Fabienne Luisier et à Monsieur Nicolas Pfund de venir se placer devant l'assemblée. Il donne lecture du serment et chacun, à l'appel de son nom, prononce la phrase "Je le promets" en levant la main droite.

3. RAPPORTS DES COMMISSIONS

3.1 Sur le préavis no 2013/03 concernant l'engagement d'une secrétaire à plein temps, dont 80% pour le Contrôle des habitants et bureau des étrangers et 20% pour le Service technique

Monsieur le Conseiller Ch. Roesler donne lecture du rapport commun de la commission ordinaire et de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à une large majorité :

- **d'accepter l'engagement d'une secrétaire à plein temps, dont 80% pour le contrôle des habitants et bureau des étrangers et 20% pour le service technique.**

3.2 Sur le préavis no 2013/04 concernant la révision du plafond d'endettement pour la législature 2011 - 2016

Monsieur le Conseiller P. Goin donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à une très large majorité :

- **de porter le plafond d'endettement brut de 57 millions à 67 millions de francs pour la durée de la législature 2011 - 2016;**
- **d'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant défini sous alinéa 1 des présentes conclusions, sous la forme d'emprunts individuels ou par obligations, à moyen ou à long terme, cela au mieux des intérêts de la Commune**

4. EXAMEN DE LA GESTION ET DES COMPTES 2012

Le Président demande à Madame la Conseillère H. Desarzens de prendre place à la table des rapporteurs.

a) Rapport de la commission de gestion

Chaque conseiller ayant reçu un exemplaire du rapport de la commission de gestion, il est décidé de ne pas procéder à sa lecture.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion n'est pas demandée.

b) Réponses de la Municipalité aux vœux et observations

"Vœu no 1 :

"Concernant le nombre d'élèves scolarisés à Bex, ce chiffre étant de 827 en 2009, de 847 en 2010, de 837 en 2011 et passe à 857 en 2012.

Le nombre de locaux passe de 47 en 2009 à 48 en 2010, 49 en 2011 et 51 en 2012.

L'ouverture du futur bâtiment secondaire offrira 11 locaux nouveaux.

Nous souhaitons que le maximum de pavillons soit enlevé au vu de la situation nouvelle. Une meilleure optimisation du taux de remplissage des locaux pourrait permettre d'atteindre cet objectif."

Monsieur le Président G. Rapaz lit la réponse de la Municipalité :

"Compte tenu de l'ouverture d'une classe enfantine supplémentaire à la rentrée et de nombreuses nouvelles arrivées, il ne sera pas possible de supprimer les deux pavillons se trouvant dans le préau. Le souhait de la Commission de gestion sera pris en compte de la mesure du possible, d'entente avec la direction des écoles. La Municipalité exigera en tous les cas l'enlèvement d'un des pavillons au moins."

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

Le Conseil communal accepte la réponse au vœu no 1.

"Vœu no 2 :

"Nous aimerions qu'une commission soit créée en vue d'étudier la structure, la présentation et les diverses possibilités d'améliorations du site internet de la commune. Pour se faire, la présence du Greffier serait souhaitable pour définir ce qui peut être inséré légalement sur le site, ainsi que l'entreprise qui a créé le site et quelques personnes à l'aise avec l'outil informatique."

Monsieur le Président G. Rapaz lit la réponse de la Municipalité :

"La Municipalité prend note de ce vœu et reconnaît qu'une amélioration est possible. Elle ne manquera pas d'examiner prochainement le moyen le plus adapté pour y parvenir."

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

Le Conseil communal accepte la réponse au vœu no 2.

"Vœu no 3 :

"Nous souhaitons que la Municipalité décide de mettre en place un Etat des Lieux de tous les bâtiments communaux, ceci afin d'éviter de mauvaises surprises et afin de mieux anticiper d'éventuels travaux. Cet état des lieux permettrait une meilleure vision et meilleure planification des travaux et surtout, éviterait d'intervenir toujours dans l'urgence avec les coûts supplémentaires que cela implique."

Monsieur le Président G. Rapaz lit la réponse de la Municipalité :

"L'inventaire des bâtiments est connu de la Municipalité et l'état de ceux-ci également. La planification des travaux d'entretien du début de législature est établie en fonction des possibilités financières."

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

Le Conseil communal accepte la réponse au vœu no 3.

"Vœu no 4 :

"La commission de gestion demande qu'un travail de réflexion et analyse soit fait sur l'organisation actuelle de la conciergerie et demande une mise en place d'une commission externe pour évaluer les travaux de conciergerie."

Monsieur le Président G. Rapaz lit la réponse de la Municipalité :

"Cette réflexion est en cours depuis un certain temps et le résultat sera connu et mis en application cette année encore."

La discussion est ouverte.

Madame la Conseillère M. Kohli demande si les résultats de ladite réflexion seront présentés au Conseil communal avant son application.

Monsieur le Syndic P. Rochat répond que non car la gestion du personnel est une tâche de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

Le Conseil communal accepte la réponse au vœu no 4.

"Vœu no 5 :

"La Commission de gestion demande d'une commission soit créée afin d'analyser avec les responsables du Club de football de Bex un projet qui répond aux urgents besoins de ce Club et aux possibilités de la Commune, concernant les vestiaires et local buvette, l'état de ces locaux étant tout simplement INACCEPTABLE."

Monsieur le Président G. Rapaz lit la réponse de la Municipalité :

"Les besoins du Club de football sont connus, les possibilités de la Commune également, malheureusement. Ses moyens ne permettent pas d'initier un tel projet dans l'immédiat."

La discussion est ouverte.

Monsieur le Conseiller P. Goin relève qu'il s'agit d'un sujet délicat et est d'avis, pour limiter la polémique, de ne pas se prononcer sur cette réponse et d'attendre un projet chiffré avant de décider.

Monsieur le Syndic P. Rochat rappelle que le Conseil communal doit accepter ou refuser la réponse et c'est tout.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

Le Conseil communal refuse la réponse au vœu no 5.

"Vœu no 6 :

"La commission de gestion demande qu'un décompte relatif aux jetons de présence versés aux Conseillers chaque année, soit remis à chaque conseiller."

Monsieur le Président G. Rapaz lit la réponse de la Municipalité :

"La Bourse communale reçoit actuellement du Bureau du Conseil un relevé n'indiquant que le montant global à verser pour chaque membre du Conseil communal. Le mode de transmission de l'information aux Conseillers sera donc examiné avec le Bureau."

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

Le Conseil communal accepte la réponse au vœu no 6.

c) Examen des motions en suspens

La liste des motions laissées en suspens est ensuite passée en revue :

- 1) Motion François Meili, du 2 mai 2007, concernant la route industrielle DP1046 entre la carrosserie anciennement Jeampierre et le passage sous-voies des CFF. **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité sans discussion.**
- 2) Motion Pierre Carminati du 27 juin 2007, concernant la route qui va de Vasselín à la Pâtissière. **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité sans discussion.**
- 3) Motion Kasim Kokollari, du 24 octobre 2007, concernant le ramassage des objets encombrants. **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité sans discussion.**
- 4) Motion du groupe Ouverture, du 29 septembre 2010, intitulée « Place à la sécurité des piétons ».

Madame la Conseillère C. Cosandey demande que cette motion ne soit pas classée car les projets à l'étude ou en mains du Conseils communal ne tiennent pas compte de l'ensemble des secteurs mentionnés.

Monsieur le Syndic P. Rochat rappelle que la sécurité des piétons et des vélos reste la souci permanent de la Municipalité mais que tous les trottoirs ne peuvent pas être faits ou refaits en même temps. Il s'agit pour la Municipalité d'attaquer le problème au fur et à mesure de la réfection des chaussées.

La parole d'étant plus demandée, **le Conseil communal refuse par 28 non, 11 oui et 10 abstentions le classement de cette motion.**

- 5) Motion Christophe Simeon, du 1^{er} décembre 2010, intitulée "Motion pour l'adaptation du Stand de Vauvrise en refuge communal". **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité sans discussion.**
- 6) Motion du groupe PLR, du 16 mars 2011, intitulée « Mieux vaut tard que jamais. » **Le Conseil communal accepte à une large majorité le classement de la motion.**
- 7) Motion Jean-Philippe Marlétaz, du 16 mars 2011, intitulée « Ancien collège des Plans. ». **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité sans discussion.**
- 8) Motion Annelise Cretton, du 11 mai 2011, intitulée « Pérégrination postale ». **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité sans discussion.**
- 9) Motion du groupe socialiste, du 11 mai 2011, intitulée « Voyage en zigzag ».

Madame la Conseillère V. Moret pense qu'il serait bien de ne pas oublier ce texte car on peut faire mieux, notamment pour les pistes cyclables.

Le Conseil communal refuse le classement de cette motion par 31 non, 17 oui et 6 abstentions.

- 10) Postulat du groupe UDC, du 3 décembre 2009 déposé le 22 juin 2011, concernant l'installation de caméras de surveillance dans les endroits difficiles de notre Commune ». **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité sans discussion.**
- 11) Motion Marielle Kohli, du 21 septembre 2011, intitulée « Développement d'une nouvelle déchetterie ». **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité sans discussion.**
- 12) Motion Jean-François Cossetto, du 21 septembre 2011, intitulée « Développement d'un nouveau plan directeur ». **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité sans discussion.**
- 13) Motion Valentine Moreillon, du 7 décembre 2011, intitulée « Espace détente Grande Salle du Parc ».

Madame la Conseillère V. Moreillon craint que les aménagements ne "passent aux oubliettes". Elle conçoit que tout ne puisse pas être réalisé dans l'immédiat mais actuellement le chemin est sans gravier et le bac à sable sans sable ! Peut-être que des tables pour pic-nic pourraient être installées par le service forestier pour un coût raisonnable ? **Le Conseil communal refuse le classement de la motion à une large majorité.**

- 14) Motion Valérie Moret du 28 mars 2012 intitulée "Sécurité des piétons".

Madame la Conseillère V. Moret relève qu'il n'y a pas de projet en cours à l'Avenue Biaudet. Monsieur le Conseiller P. Goin et Madame la Conseillère C. Cosandey confirme que cette requête est couverte par la motion du groupe Ouverture.

Le Conseil communal accepte le classement de la motion à une large majorité.

- 15) Motion Mariano Giorgianni du 28 mars 2012 intitulée "Sécurité des piétons".

Monsieur le Conseiller M. Giorgianni relève que la réponse est complète mais que malheureusement il ne voit pas de résultat. Il estime que c'est aux bellerins de défendre Bex plus énergiquement.

Le Conseil communal accepte le classement de la motion à une très faible majorité.

- 16) Motion Annelise Cretton du 27 juin 2012 intitulée "Office du tourisme". **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité sans discussion.**
- 17) Postulat Emmanuel Capancioni au nom du groupe PLR du 10 octobre 2012 intitulé "Mettons du gaz ... dans les véhicules communaux". **Le Conseil communal accepte le classement du postulat à une large majorité.**

- 18) Postulat Jean-Luc Simeon au nom du groupe socialiste du 12 décembre 2012 intitulé "Pour une meilleure cohabitation avec le train". **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité sans discussion.**
- 19) Motion Eric Maendly au nom du groupe "Ouverture" du 12 décembre 2012 intitulée "Les redevances de la société des Forces Motrices de l'Avançon". **Le Conseil communal accepte le classement de la motion à l'unanimité.**

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote sur le rapport de gestion de la Municipalité.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil communal :

- **accepte le rapport de gestion de l'exercice 2012 donnant ainsi décharge à la Municipalité.**

d) Rapport de la commission des finances

Madame la Conseillère M. Marsden donne lecture du rapport de la commission des finances sur les comptes 2012.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au point suivant.

d) Approbation des comptes

Chapitre 1

Accepté

Monsieur le Conseiller P. Echenard relève que les ventes de vin comptabilisées au compte 111.4390 "Recettes diverses" auraient dû l'être au compte 310.4359 "Recettes vignes".

Monsieur le Syndic P. Rochat trouve la remarque pertinente et il serait fait attention à ce point.

Monsieur le Conseiller M. Mundler estime que le montant figurant au compte 190.3163 "Maintenance du système informatique" est énorme.

Monsieur le Syndic P. Rochat relève que le dépassement n'est que de Fr. 13'000.-- par rapport au budget.

Monsieur le Conseiller M. Mundler maintient tout de même que Fr. 15'000.-- par mois pour la maintenance du réseau informatique est une somme énorme.

Monsieur le Syndic P. Rochat rappelle que ces frais ont toujours été élevés. Une commission travaille sur ce dossier particulièrement sur la réduction des licences.

Madame la Conseillère V. Moret intervient par rapport au compte 170.3145.001 "Terrains de football". Une fois de plus le montant final est supérieur au budget et elle demande une révision du budget.

Monsieur le Municipal D. Hediger trouve la remarque juste. Certains travaux reviennent chaque année et d'autres une année sur deux Il faudra donc affiner le budget.

Chapitre 2

Accepté

Madame la Conseillère M. Marsden donne lecture des remarques de la commission des finances.

Madame la Conseillère V. Moret demande si le rattrapage TVA reporté au compte 210.3191 "Part cantonale sur les tombolas et les lotos, TVA déficit serv. imposés" est normal ou trop élevé.

Monsieur le Syndic P. Rochat précise que le montant est exact. Il découle d'une reprise TVA sur 5 ans sur les redevances FMA.

Chapitre 3

Accepté

Madame la Conseillère M. Marsden donne lecture de la remarque de la commission des finances.

Chapitre 4

Accepté

Madame la Conseillère M. Marsden donne lecture des remarques de la commission des finances.

Chapitre 5

Accepté

Madame la Conseillère M. Marsden donne lecture de la remarque de la commission des finances.

Monsieur le Conseiller J.-L. Simeon s'étonne du montant reporté au compte 520.3662.006 "Camps sportifs" alors que le rapport de gestion de la Municipalité parle d'économies. Il demande plus de transparence pour le prochain budget.

Madame la Municipale E. Desarzens précise qu'il s'agit là uniquement des frais liés aux camps. Les recettes figurent au compte 520.4652 "Participations de tiers aux manifestations scolaires".

Chapitre 6

Accepté

Madame la Conseillère M. Marsden donne lecture des remarques de la commission des finances.

Monsieur le Conseiller B. Guérin demande quelle est la relation entre les cours de français et l'intitulé du compte 610.3189 "Prévention générale".

Monsieur le Municipal D. Hediger précise qu'il s'agit d'un travail social d'où ce libellé.

Monsieur le Conseiller B. Burnier demande des informations sur le compte 630 3199 "Frais divers "désinfection"

Monsieur le Municipal D. Hediger précise qu'il s'agit de frais liés à l'abattoir.

Chapitre 7

Accepté

Pas de remarques.

Chapitre 8

Accepté

Pas de remarques.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

A une large majorité de ses membres, le Conseil communal

- accepte le rapport de la commission des finances donnant ainsi décharge à ses membres de leur mandat;
- accepte les comptes communaux 2012 tels que présentés.

5. POSTULAT DU GROUPE OUVERTURE

Madame la Conseillère J. Warpelin donne lecture, au nom du groupe Ouverture, du texte de son postulat intitulé "Bex : ses fontaines et son patrimoine architectural" qui est reproduit ci-après :

"Riche d'un passé historique important, notre village de Bex et ses alentours offrent une multitude de clins d'œil à la vie de nos ancêtres et rappellent que Bex fut, du 17e siècle au début du 20e siècle, un centre touristique attractif.

Forts de ce constat, les membres du Groupe Ouverture ont pris plusieurs contacts pour déterminer la faisabilité de la création d'itinéraires culturels passant par les fontaines, les ponts, les hôtels, les pensions, les cafés, les églises, les bâtiments divers, les quartiers anciens ainsi que les villas d'époque et les châteaux, sans oublier les curiosités naturelles telles que parcs, arbres remarquables ou témoignages géologiques.

Nos discussions avec différents partenaires ont débouché sur deux pistes intéressantes :

1. **Première piste** : la réalisation d'un dépliant proposant 3 à 4 itinéraires de longueur différente, réalisables à pied ou à vélo. Plusieurs parcours sont possibles, dans le centre urbain ou en périphérie du village, ainsi que dans les collines et les hameaux des alentours. Ces trajets seraient d'autant plus appréciés, si des bancs étaient disposés tout au long des parcours. Les principaux éléments architecturaux et naturels visibles sur un itinéraire seraient signalés et brièvement décrits sur le dépliant. Ces dépliants seraient disponibles à l'Office du tourisme et dans les hôtels et chambres d'hôtes du lieu, ainsi qu'à la gare CFF ou aux Mines de sel.
2. **Deuxième piste** : la réalisation d'une étude détaillée du patrimoine architectural bellerin et de l'histoire de Bex depuis le 18e siècle. En effet, Bex, son tourisme, ses résidences et ses parcs intéressent vivement les spécialistes du patrimoine suisse qui travaillent à la Section d'histoire de l'art de l'Université de Lausanne. Bex constituera un objet d'étude spécifique de la Section durant le printemps 2014 et cela devrait aboutir à la réalisation d'un ouvrage, sur le modèle de ce qui s'est fait récemment pour la ville de Lausanne ou d'autres villes du canton. Une fois cette étude réalisée, il serait possible d'enrichir les itinéraires existants ou d'en proposer de nouveaux, de compléter les dépliants liés aux itinéraires, voire de placer des plaquettes explicatives devant les bâtiments particulièrement dignes d'intérêt.

Notre archiviste ainsi que l'Office du Tourisme sont à disposition pour contribuer à la révélation de ce patrimoine injustement méconnu. Nous aimerions pouvoir mieux présenter ce patrimoine à la population ainsi qu'à nos hôtes de passage et donner une image positive de notre commune. Ajoutons que ces itinéraires accompagnés de dépliants permettront de promouvoir la mobilité douce dans notre Cité de l'Energie.

Dès lors, le groupe Ouverture invite la Municipalité à appuyer les démarches que nous avons entamées. Un modeste soutien financier (3'000 Frs environ) de la part de la Commune permettrait, en partenariat avec l'Office du tourisme, de mettre sur pied les premiers itinéraires et les dépliants d'accompagnement. Une subvention plus importante pourrait être demandée à la Commune pour la publication de l'ouvrage sur le patrimoine bellerin, mais ce financement ne sera pas sollicité avant 2-3 ans.

Ce que nous souhaitons ce soir, c'est connaître la position de la Municipalité sur cette opération de valorisation du patrimoine culturel et naturel local. D'avance nous vous remercions de la mise en œuvre de ce projet.

Pour le Groupe Ouverture : Judith Warpelin-Stangl"

Monsieur le Municipal Ch. Simeon remercie le groupe Ouverture d'avoir repris l'idée d'un parcours didactique. Un guide du patrimoine a déjà été partiellement élaboré mais le projet est en arrêt pour des raisons budgétaires. Il propose de mettre en commun les idées des différents partenaires.

A une large majorité, le Conseil communal décide du renvoi du postulat à la Municipalité.

6. INTERPELLATION DE MME LA CONSEILLERE A. CRETTON

Madame la Conseillère A. Cretton donne lecture du texte de son interpellation intitulée "Parking de Solalex" qui est reproduit ci-après :

"Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Pour mémoire, Le Conseil Communal avait refusé une augmentation du parc de Solalex il y a quelques années par le biais du budget, ainsi qu'un refus d'horodateurs. La hausse a tout de même eu lieu.

Je comprends le souci de la Municipalité qui aimerait augmenter ses recettes, dans le but d'améliorer les parcs et les chemins pédestres liés au tourisme vert qui ne rapportent pas beaucoup. Je comprends également le souci des restaurateurs de Solalex peu enclin à une augmentation du parking et je comprends le mécontentement des usagers qui ont la seule ambition de consommer une boisson et de repartir. Lorsque nous visitons un autre coin de pays nous ne rechignons pas à payer les parkings autrement plus chers.

Loin de moi d'imposer quoi que ce soit à la Municipalité, mais je voudrai tout de même vous soumettre une idée. En réfléchissant comment on pourrait tendre à ce que toutes les parties y trouvent leur compte on pourrait imaginer que les touristes venant tôt le matin pour une course de montagne paie Fr. 10. -- pour la journée. Dès midi la moitié Fr.5. -- et pour le bellerin qui a sa carte de déchetterie, l'accès au parking gratuit s'il la montre au préposé à l'encaissement.

Je vous remercie, d'ores et déjà de vous pencher sur cette modeste proposition.

Annelise Cretton"

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz accepte, au nom de la Municipalité, la prise en considération de cette interpellation mais précise qu'une réponse sera donnée ultérieurement. L'idée n'est absolument pas saugrenue mais l'utilisation de la carte de déchetterie ne lui convient pas. Une réflexion sera portée sur une autre possibilité.

Madame la Conseillère A. Bielman fait état de discussions qu'a eues le groupe Ouverture avec le gardien du parking de Solalex. Celui-ci affirme que l'augmentation de tarif est, en règle générale, très bien acceptée par les automobilistes extérieurs à la région mais moins bien par quelques automobilistes locaux. Elle plaide dès lors pour une certaine souplesse dans l'établissement des tarifs et surtout pour que le gardien dispose d'une petite marge de manœuvre dans l'application des tarifs, notamment vis-à-vis des conducteurs de la région et/ou des habitués des lieux.

7. NOMINATION DU BUREAU POUR 2013 - 2014

a) de la Présidente

Madame la Conseillère A. Bielman propose, au nom du groupe Ouverture, la candidature de Madame la Conseillère Judith Warpelin. Cette dernière est confirmée dans sa fonction par acclamations.

b) du 1^{er} Vice-Président

Madame la Conseillère A. Cretton propose, au nom du groupe Socialiste, la candidature de Monsieur le Conseiller Pierre Athanasiades. Ce dernier est confirmé dans sa fonction par acclamations.

c) du 2^{ème} Vice-Président

Madame la Conseillère M. Kohli propose, au nom du groupe Avançons, la candidature de Madame la Conseillère Valentine Moreillon. Cette dernière est confirmée dans sa fonction par acclamations.

d) des scrutateurs

Monsieur le Conseiller E. Capancioni propose, au nom du groupe PLR, la candidature de Madame Chantal Bussien.

Madame la Conseillère C. Guérin propose, au nom du Groupe UDC, la candidature de Madame Eliane Comte.

Ces deux personnes sont confirmées dans leur fonction par acclamations.

e) des scrutateurs suppléants

Monsieur le Conseiller E. Capancioni propose, au nom du groupe PLR, la candidature de Madame Evelyne Houriet.

Madame la Conseillère E. Comte propose, au nom du Groupe UDC, la candidature de Monsieur Tristan Matile.

Ces deux personnes sont confirmées dans leur fonction par acclamations.

8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic P. Rochat remercie le Conseil communal d'avoir accepté le préavis no 2013/03 permettant ainsi au personnel du Contrôle des habitants de souffler un peu.

En ce qui concerne le plafond d'endettement, il est clair qu'il ne s'agit pas d'un chèque en blanc comme relevé par la commission des finances et que la prudence nécessaire sera apportée à chacun des crédits acceptés par le Conseil communal.

Il remercie également l'ensemble des groupes politiques pour leur appui dans le dossier du gymnase à Bex mais doit relever que cet appui vient un peu tard. En effet, lors de la dernière séance des Syndics qui s'est tenue à Leysin il y a 15 jours, il a été annoncé que l'Hôpital de Montreux serait transformé en EMS et celui d'Aigle, en gymnase. Offusquée par cette annonce publique, la Municipalité a adressé un courrier au Conseil d'Etat pour dire sa surprise. Malgré tout, il faut bien admettre que les chances pour notre Commune sont faibles.

Il précise également que la presse de demain fera état du fait que le projet Chablais Agglo n'a pas été retenu par la Confédération. Dans les faits, la Confédération n'établira son choix définitif qu'en fin d'année et les projets "recalés" ont jusqu'à Noël pour corriger le tir et présenter, si nécessaires, les arguments nécessaires.

En ce qui concerne l'année politique 2013/2014, Madame la Municipale E. Desarzens sera 1^{ère} vice-présidente et Monsieur le Municipal D. Hediger, 2^{ème} vice-président.

Enfin, il informe l'assemblée de la concession que la Municipalité a dû faire concernant le non-encaissement de la taxe de divertissement émanant de la Fondation des Mines de Sel en 2012. Il s'agit d'un montant de Fr. 71'500.--. En effet, La Fondation n'a pas eu la possibilité de régler l'amortissement du prêt de 1,2 mios pour lequel la Commune est caution. La société anonyme "Mine de Sel" a accepté de payé Fr. 66'000.-- à condition que la Commune renonce à son encaissement pour 2012.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz revient sur le prochain "toiletage de la taxe au sac" qui prendra effet au 1^{er} janvier 2014. Dès lors, l'ensemble du district utilisera des sacs vert et blanc identiques au reste du canton.

Il donne également des informations sur une grosse réorganisation au sein des dicastères des travaux et des forêts afin d'assurer une meilleure collaboration et une rationalisation des secteurs sur les chantiers communs.

Madame la Municipale E. Desarzens demande à chacun de prendre note de la date du 6 septembre 2013, date à laquelle aura lieu l'inauguration du nouveau bâtiment scolaire.

Monsieur le Municipal D. Hediger informe l'assemblée que le Centre Azimut déménagera à Aigle le 21 juin prochain afin de faciliter l'accueil et l'accompagnement de ses bénéficiaires.

Il revient sur l'annonce de Madame la Conseillère d'Etat J. De Quatro relative à l'intensification des contrôles des dealers par la gendarmerie vaudoise. Certaines communes, dont Bex, bénéficieront d'efforts supplémentaires de la part de la gendarmerie. Il recommande à chacun d'être attentif au volant car des contrôles supplémentaires entraînent un risque de dommages collatéraux!

9. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Monsieur le Conseiller R. Maendly demande si les gros montants annoncés par les CFF comprennent l'aménagement de la gare de Bex. Si non, la Municipalité peut-elle faire des démarches dans ce sens ?

Monsieur le Conseiller P. Echenard demande des informations sur les forages effectués dans la campagne bellerine depuis l'automne passé. Quelles sont les chances de succès ? Il estime également que les lecteurs de vitesse de l'EPOC ne sont pas utilisés à titre préventif. En ce qui concerne les parkings, pourquoi ne pas prévoir une équité entre Solalex et Pont-de-Nant ?

Madame la Conseillère S. Zuber demande s'il serait possible de mettre un panneau d'affichage aux Dévens.

Madame la Conseillère M. Kohli demande où en est l'étude pour le complexe de la Servannaz.

Madame la Conseillère E. Comte demande des informations sur la mise en œuvre de l'entente entre les polices du Chablais, l'organisation opérationnelle, le fonctionnement et l'organisation.

Monsieur le Conseiller M. Mundler remercie, au nom de la garderie Mille-Pattes, la Municipalité pour la subvention accordée.

Madame la Conseillère C. Cosandey revient sur les motions non classées et demande des informations sur celle des déchets puisqu'un préavis devait être présenté en 2011.

Monsieur le Conseiller J.-Ph. Marlétaz signale des problèmes pour les piétons aux Plans s/Bex. Le pont à l'entrée du village présente un trottoir aval et des bouches affaissés, le pont amont du village, en-dessus de l'église, appelé « Pont des Soupirs » présente des barrières en mauvais état.

Monsieur le Conseiller F. Gillard présente un vœu en tant que cycliste afin que les gros « nids de poules » des routes communales et autres petites routes soient bouchés.

Réponses

Monsieur le Syndic P. Rochat précise à Monsieur le Conseiller E. Maendly que Berne a débloqué des fonds pour l'axe Lausanne-Genève et qu'il n'y a rien à attendre pour nous. Les CFF ont laissé entendre que les quais pourraient être refaits entre 2016 et 2018.

Il informe Madame la Conseillère M. Kohli que le dossier Servannaz est en phase d'affinage du coût. Un calcul sera fait à fin août pour déterminer la somme dépensée.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz répond à Monsieur le Conseiller P. Echenard qu'une réflexion est en cours pour un parking également payant à Pont-de-Nant.

Il confirme à Madame la Conseillère C. Cosandey qu'il n'y a pas de préavis en cours pour une déchetterie. Il faut au préalable affiner le meilleur concept possible en participant à des séminaires et en regardant ce qui se passe ailleurs. Par contre, la Municipalité est entrée en discussion avec Cablofer pour une amélioration des horaires actuels.

Il remercie Monsieur le Conseiller J.-Ph. Marlétaz pour ses remarques et l'informe qu'en l'état, une entreprise doit soumettre un devis pour la remise en état du premier pont. En ce qui concerne le deuxième, il prend note et s'en occupera.

Enfin, il confirme à Monsieur le Conseiller F. Gillard avoir pris note de sa remarque.

Monsieur le Municipal O. Pichard précise à Monsieur le Conseiller P. Echenard qu'il s'agit de définir où trouver de l'eau potable sur le territoire de la Commune. Il donne l'historique des démarches entreprises sur le sillon du Rhône sous le Chatel. Il a été décidé d'installer un 6^{ème} forage au sommet des Valentines. L'eau est de bonne qualité et il faut maintenant voir le débit. L'essai de pompage n'est pas fini et le Conseil sera tenu au courant.

Monsieur le Municipal D. Hediger confirme à Monsieur le Conseiller P. Echenard que les lecteurs de vitesse ne sont pas posés à titre de répression. Le principe est de tirer des statistiques et éventuellement, de faire une campagne de répression si de nombreux excès sont constatés.

En ce qui concerne le fonctionnement de l'EPOC, il donne quelques informations à Madame la Conseillère E. Comte, en particulier sur les effectifs. Les adaptations sont constantes et certainement que les budgets 2014 et 2015 seront le reflet du coût dans une dizaine d'année.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz répond encore à Madame la Conseillère S. Zuber qu'il regardera où il pourrait être possible de poser le panneau d'affichage.

Monsieur le Conseiller P. Echenard souhaite encore remercier la Municipalité, au nom du Conseiller P. Carminati, pour les travaux sur la route de Vasselín.

Chaque conseiller ayant reçu une réponse, Monsieur le Président G. Rapaz reprend la parole et clos la séance. Elle est suivie d'une petite agape.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

G. Rapaz
Président

C. Chavan
Secrétaire